



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 18 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LENOEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Madame WINDELS a donné pouvoir à Madame LEBERTRE
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Absents : Monsieur COISEL, Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

24-007 ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES A L'OCCASION DU 80^{ème} ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT ET DE LA BATAILLE DE NORMANDIE EN 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la région Normandie propose un dispositif de financement « organisation d'événements touristiques à l'occasion du « 80^{ème} anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie en 2024 » visant à accompagner les manifestations festives organisées dans toute la Normandie.

Considérant que la commune a déposé les demandes de labellisation le 12 janvier 2024, au titre du 80^{ème} anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie.

La Région intervient à hauteur de 25% du montant global des dépenses éligibles, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible. Les dépenses éligibles sont prises en compte en HT ou TTC conformément au règlement des subventions régionales en vigueur.

Pour le zonage Normandie, le seuil d'intervention est de 7000€ minimum de subvention (soit 28 000€ de dépenses éligibles) et l'aide est plafonnée à 16 000€ par projet.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la région Normandie pour l'obtention d'une subvention de 25% du montant global de dépenses éligibles, pour l'organisation d'événements touristiques à l'occasion du « 80^{ème} anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie en 2024.

VOTE : POUR : 15

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20240124-24-007-DE
Date de télétransmission : 26/01/2024
Date de réception préfecture : 26/01/2024

